

**INTERVENTION DU CANADA À LA RÉUNION DE MISE EN ŒUVRE DE
LA DIMENSION HUMAINE DE L'OSCE 2008
Varsovie, 29 septembre – 10 octobre 2008**

Séance de travail 16 : Discussion des activités liées à la dimension humaine

Encore cette année, nous avons le plaisir d'exprimer notre vive satisfaction à propos du travail du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Sans aucun doute, l'expertise, le professionnalisme et la crédibilité bien établis du BIDDH continuent d'en faire un chef de file mondial dans son domaine. La mondialisation et l'augmentation des problèmes de sécurité font ressortir l'importance croissante des organisations multilatérales telles que l'OSCE.

Le Canada est fier de contribuer aux travaux de l'OSCE et du BIDDH en faisant distribuer des fonds par l'Agence canadienne de développement international. Pour contribuer à augmenter la sécurité humaine dans la région de l'OSCE, l'appui soutenu que nous apportons aux programmes du BIDDH est concentré sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la promotion des droits humains, la lutte contre la traite des personnes et le développement des institutions démocratiques. Aux yeux du Canada, l'atout le plus précieux de l'OSCE est l'expertise unique du BIDDH dans les domaines de la démocratisation et de l'observation d'élections.

Aujourd'hui, le Canada veut exprimer ses réflexions sur les contributions des donateurs et sur l'efficacité, l'autonomie et le rôle du BIDDH.

Conformément aux principes de la déclaration de Paris, le Canada engage tous les États participants à améliorer l'harmonisation des activités des donateurs. Nous encourageons vivement tous les États participants à passer un accord cadre avec l'OSCE et le BIDDH pour le versement de leurs contributions financières extrabudgétaires. Ces accords aident notamment le BIDDH à planifier des activités sur plusieurs années, en fonction d'objectifs et de résultats à atteindre à moyen et à long terme. Le renforcement de sa capacité à moyen terme est une très bonne façon d'augmenter l'efficacité générale du BIDDH.

En outre, nous voulons signaler que le Canada n'est pas partisan de soumettre les contributions extrabudgétaires au même mécanisme de décision et d'approbation que le budget unifié. En ce qui concerne le budget et le barème des contributions, le Canada n'acceptera aucune augmentation de sa participation aux frais de l'OSCE; nous avons aussi une position bien arrêtée en faveur d'une croissance nominale nulle du budget.

Nous attachons par ailleurs beaucoup d'importance à l'application de la gestion basée sur les résultats. Nous rappelons notre volonté d'aider l'OSCE et ses institutions à acquérir les connaissances et à se doter des pratiques qui conviennent à ce type de gestion. Nous saluons les efforts accomplis par l'OSCE et le BIDDH jusqu'à maintenant et espérons que les progrès obtenus se poursuivront.

En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, nous saluons le progrès accompli par l'OSCE avec la nomination de la conseillère spéciale pour la parité des sexes. Nous saluons également le projet de constituer une trousse d'outils pour la parité des sexes qui aidera les chargés de projet de l'OSCE à intégrer les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets de l'OSCE, ce qui est une initiative appuyée par le Canada. Nous espérons sincèrement que ces initiatives se poursuivront longtemps encore.

Malheureusement, certaines missions sur le terrain continuent de se heurter à des difficultés, en particulier dans la mise en œuvre de la dimension humaine des projets et programmes. Nous exhortons respectueusement tous les États hôtes concernés à lever tous les obstacles à la réalisation de ces importants projets et à accélérer l'approbation des projets.

Nous sommes toujours préoccupés par ailleurs par les propositions qui tendent à restreindre la capacité et l'autonomie opérationnelles du BIDDH. Les changements de nature à empiéter sur son indépendance professionnelle, à entraver ses projets ou à influencer négativement sur sa capacité de planifier des programmes et d'atteindre des objectifs à

long terme ne sont absolument pas bienvenus. Le Canada s'oppose énergiquement à toute tentative visant à entraver le mandat du BIDDH ou à saper les valeurs et principes fondamentaux de l'OSCE.

Vu l'objectif fondamental de l'OSCE qui consiste à instaurer la sécurité et la stabilité, nous estimons également que le BIDDH a raison de consacrer davantage de ressources, proportionnellement, aux régions et aux États où le besoin d'expertise ou de surveillance se fait davantage sentir et à ceux où il existe des possibilités d'amélioration substantielle sur les plans de la démocratisation et de la protection des droits humains.